



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SYSTÈME DE SANTÉ

## Ressources pour limiter l'attente aux urgences

**Comme chaque année en cette saison, le Département de la santé et de l'action sociale informe sur les possibilités pour limiter les longues attentes dans les services d'urgences des hôpitaux vaudois et contribuer à les désengorger. Le médecin traitant reste le premier recours. La consultation en pharmacie, facilement accessible, permet aussi d'obtenir rapidement conseil et orientation. Avant de se rendre aux urgences, il est conseillé de contacter la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) au 0848 133 133. En cas d'urgence vitale, il est impératif d'appeler le 144 ou de se rendre sans attendre aux urgences.**

L'arrivée des virus saisonniers, avec ses fréquentes épidémies simultanées, entraîne chaque année des engorgements dans les services des urgences. Ce phénomène est transitoire, mais peut allonger les temps d'attente pour les urgences non vitales. A qui s'adresser et que faire dès lors en cas de symptôme de maladie ? Le système de santé offre plusieurs ressources pour obtenir soutien, orientation et traitement.

### Conseil et orientation en pharmacie

Les pharmacies, très présentes sur l'ensemble du territoire, offrent une solution de santé rapide et proche pour les soucis du quotidien. Elles sont habilitées à proposer conseils, orientation et traitement, notamment pour conseiller et remettre certains médicaments sans ordonnance pour des situations bien définies.

Il est possible de bénéficier d'une consultation directement en pharmacie, par exemple en cas de maux de ventre, de tête, de toux persistante, de problème gynécologique ou urinaire, de peau, d'allergies, etc. Ce service concerne les personnes de 16 ans et plus et fait partie des prestations pour lesquelles les pharmaciennes et pharmaciens sont formés. Il est accessible sans rendez-vous dans la plupart des pharmacies du canton. Il peut arriver que l'entretien soit facturé à partir de 20 francs, s'il est approfondi et payable sur place. La cliente ou le client est dans ce cas informé à l'avance, car cette somme est à sa charge et non à celle de l'assurance maladie. Pour plus d'informations : [www.vd.ch/pharmacie-consultation](http://www.vd.ch/pharmacie-consultation).

## Consultation chez le médecin traitant

Le médecin de famille, pédiatre ou tout autre médecin traitant connaît en général déjà la personne, ce qui fait de lui le spécialiste le mieux à même de prendre en charge l'orientation et le traitement. Il est aussi possible de se faire vacciner contre la grippe chez son médecin, particulièrement pour les personnes à risque (voir [www.vd.ch/grippe](http://www.vd.ch/grippe)).

## Orientation par téléphone

La Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) répond 24/24 et 7/7 au 0848 133 133. Les opératrices et opérateurs fournissent des conseils et de l'orientation adaptés à chaque situation, ce qui est particulièrement utile pour les personnes qui n'ont pas de médecin traitant, ne peuvent pas se rendre à la pharmacie et/ou qui consultent pour des enfants et jeunes de moins de 16 ans. Il est aussi recommandé à tout un chacun d'appeler la CTMG avant de se rendre aux urgences pour évaluer la meilleure solution.

## Limiter la propagation des virus

Le DSAS rappelle enfin l'utilité des gestes de prévention pour limiter les infections. Porter un masque en cas de symptômes respiratoires, se laver fréquemment les mains, respecter une distance suffisante avec les autres personnes et tousser / éternuer dans son coude ou un mouchoir en papier régulièrement jeté.

Lorsqu'il s'agit d'une urgence vitale, c'est-à-dire que la vie est menacée, il reste impératif de composer le 144 pour une prise en charge sans délai par un hôpital spécialisé.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 04 novembre 2025

DSAS, Gianni Saitta, Directeur général de la santé, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch)